

Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 059-215902024-20251013-20250810DEL12-DE

S²LOW

NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

APPROBATION PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA DESAFFECTATION
DU LOGEMENT DE FONCTION, SIS
295 RUE D'ARMENTIERES, 59193
ERQUINGHEM-LYS ET
AUTORISATION DE MISE EN
LOCATION

DELIBERATION:

Publiée le 13 octobre 2025

Rendue exécutoire le 13 octobre 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 13
octobre 2025

Le maire certifie que cette délibération
a été publiée :

Le 13 octobre 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 1^{er} octobre 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS
(NORD)

Visa du secrétaire de séance
Monsieur Alban BEZIRARD

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace
Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban,
PACCEU Karine, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie,
PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, DOUCHET Vincent, HOUZET
Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA
Marie-Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, HENZE Ludovic,
CHARPENTIER Caroline, DUGRAIN Thomas ;

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Michel LANNOO, procuration donnée à M. Olivier JOUCLA,
Madame Christine BOCKAERT, procuration donnée à Mme Danièle BENOIT,
Madame Vanessa LARD, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET,
Madame Alizée GRATIEN, procuration donnée à Mme Christelle GRATIEN,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Monsieur Alban BEZIRARD, a été désigné secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L. 2121-29, L. 2241-1 et suivants, relatifs à l'administration et à la gestion
des biens communaux,

VU la délibération du Conseil municipal du 28 aout 2002 attribuant l'usage
du logement communal sis 295 rue d'Armentières, 59193 ERQUINGHEM-
LYS, en logement de fonction au bénéfice d'un agent communal,

VU la fin d'occupation de ce logement dans le cadre du logement de
fonction,

CONSIDÉRANT que ce logement n'a plus vocation à être utilisé comme
logement de fonction,

CONSIDÉRANT qu'il convient désormais d'affecter ce bien du domaine privé
communal à la location en bail d'habitation de droit commun,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De mettre fin à l'affectation en logement de fonction du bien communal sis
295 rue d'Armentières, 59193 ERQUINGHEM-LYS et de le sortir du parc des
logements de fonction de la commune.

D'autoriser la mise en location de ce logement par bail d'habitation de droit
commun (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation, ainsi que tout
document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Adopté Pour Ampliation
Le Maire